

## Fiche de données de sécurité

**Crépi d`égalisation 300**

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Date d`impression : 19.09.2023

**1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l`entreprise****1.1. Identificateur de produit****Code du produit** 415300**UFI** 0WCN-49EF-4213-KDM8**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance /du mélange** Plâtres  
Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.**Utilisation déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Identification de la Société/entreprise** Granol SA  
Zeughausstrasse 5  
CH-6210 Sursee  
T +41 41 926 96 96  
F +41 41 926 96 86  
info@granol.ch, www.granol.ch**1.4. Numéro d`appel d`urgence****Contact** Tox Info Suisse (24h)  
CH-8028 Zürich  
T +41 44 251 51 51 / Numération rapide 145

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

<b>Classification conforément Règlement (CE) No. 1272/2008</b>	Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335
--	---

<b>Information complémentaire</b>	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
-----------------------------------	--

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



<b>Mot de signalement</b>	Danger
---------------------------	--------

<b>Avertissements de danger</b>	H315: Provoque une irritation cutanée.
	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

<b>Indications de sécurité</b>	P101: Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou l'étiquette près à disposition.
	P102: Ne doit pas être laissé à la portée des enfants.
	P103: Lisez attentivement toutes les instructions et suivez-les.
	P260: Ne pas respirer les poussières.
	P280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
	P302a : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
	P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincez doucement à l'eau pendant quelques minutes. Enlevez les lentilles de contact existantes si possible. Continuez à rincer.
	P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.
	P501e: Produit/son récipient doivent être éliminés d'une manière sûre.

## Informations supplémentaires

Pauvre en chromate selon la norme SN EN 196/10

## Identificateur de produit

Ciment Portland [Cr (VI) < 0.2 ppm] , No.-CAS 65997-15-1, No.-CE 266-043-4  
Hydroxyde de calcium, No.-CAS 1305-62-0, No.-CE 215-137-3

## 2.3. Autres dangers

### Le Chrom(VI) réduction

La préparation est le chrome (VI) libre, parce que la teneur en chrome sensibilisant (VI) a été réduite par des ajouts à moins de 2 ppm dans la partie de ciment.  
Pré-requis pour l'efficacité du chrome (VI) la réduction est le stockage approprié et le respect de la durabilité. Réagit avec l'humidité très alcalin. Le décalage avec le produit peut provoquer un contact prolongé (par exemple, les genoux dans le produit humide) en raison de l'alcalinité de graves dommages de la peau.

## 3. Composition/informations sur les composants

### Caractérisation chimique

Formulation.  
Composants : Ciment Portland [Cr (VI) < 0.2 ppm]  
Classification CLP : Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335  
Identificateur de Produit : No.-CAS: 65997-15-1  
No.-CE: 266-043-4

### Pictogrammes de danger



### Ingrédients dangereux

CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Portlandzement, gris Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315, Skin Sens. 1, H317, STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques : Skin Irrit. 2 ; H315 : C ≥ 1 % Eye Dam. 1;H318: C ≥ 1 %	10-20 %
CAS: 68475-76-3 EINECS: 270-659-9 Reg. Nr.: 01-2119486767-17-xxxx	Flue Dust Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315, Skin Sens. 1, H317 ; STOT SE 3, H335	0,1 – 1%

### Impuretés dangereuses

Aucunes connues.

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
<b>Contact avec la peau</b>	Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse sèche. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin dans les cas graves.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

<b>Symptômes/effets</b>	Provoque de graves brûlures.
-------------------------	------------------------------

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Instruction</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
--------------------	--

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Pas de précautions spéciales.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Jet d'eau à grand débit. Pas de contraintes agent extincteur.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Description</b>	Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
--------------------	---

### 5.3. Instructions pour la lutte contre l'incendie

**Équipement de protection spécial pour la Lutte contre l'incendie**

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Note au personnel en dehors du Service d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

**Note pour le personnel Personnel des services d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Description**

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Description**

Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4. Verweis auf andere Abschnitte

**Description**

Voir chapitre 8 et 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Description**

Porter un équipement de protection individuel. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Description</b>	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Dans le récipient fermé et sec, le produit est à 6 mois après la date de production plus durables. Date de production: voir l'emballage. Classe de stockage (Allemagne) 8.
--------------------	---

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Description</b>	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.
--------------------	---

## 8. Limiter et surveiller l'exposition / Équipement de protection individuelle

### 8.1. Paramètres à surveiller

<b>Valeur(s) limite(s) d'exposition</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.  Ciment Portland [Cr (VI) < 0.2 ppm] (CAS 65997-15-1) 5 mg/m <sup>3</sup> TWA [MAK] (dust, inhalable dust) Switzerland – Occupational Exposure Limits – TWAs – (MAKs)
---	---

### 8.2. Limiter et surveiller l'exposition / Équipement de protection individuelle

<b>Limitation et surveillance de l'exposition sur le lieu de travail</b>	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
--	--

<b>Risques thermiques</b>	Ne pas chauffer le produit.
---------------------------	-----------------------------

<b>Limitation et surveillance de l'exposition d'environnement</b>	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.
---	---

### 8.3. Équipement de protection individuelle

<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Masque à poussière efficace. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).
--------------------------------	---

<b>Protection des mains</b>	Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Nitrile. Temps de percée: > 8 h.
-----------------------------	---

<b>Protection des yeux</b>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
----------------------------	--

<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
--	---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme</b>	Poudre.
<b>Couleur</b>	Gris.
<b>Odeur</b>	Irritant.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>Valeur pH</b>	11.5 – 13.5 (solution saturée)
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	n'a pas de point d'éclair.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites d'explosivité</b>	% - %
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.5
<b>Hydrosolubilité</b>	partiellement soluble.
<b>Coefficient de partage (noctanol/eau)</b>	Pas d'information disponible.

**Température d'autoinflammabilité** Pas d'information disponible.

**Température de décomposition** Pas d'information disponible.

**Viscosité** Pas d'information disponible.

**Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion** aucun

**Propriétés comburantes** aucun

## 9.2. Autres informations

**Caractéristiques Générales du Produit** Masse volumique apparente 0.9 - 1.3 g/ml.

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Pas de dangers particuliers à signaler.

**Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition en utilisation conforme.

**Possibilité de réactions dangereuses** Pas de dangers particuliers à signaler.

**Conditions à éviter** Éviter l'humidité.

**Matières incompatibles** Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts. Corrode les métaux communs.

**Produits de décomposition dangereux** Aucun sous utilisation appropriée.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.  
**Calciumhydroxid (CAS 1305-62-0)**  
 Oral LD50 Rat = 7340 mg/kg (NLM\_CIP)



<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation de la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles par contact avec la peau ou par l'inhalation de poussière.
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.
<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Provoque des brûlures.

## 12. Informations écologiques

<b>Toxicité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Une bioaccumulation est peu probable.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Immobile.

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
--	--

<b>Autres effets néfastes</b>	Catégorie de risques pour l'eau (CH): B
-------------------------------	---

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Ne pas vider dans les égouts ou évacué avec les déchets urbains. Mélanger le reste de matériau avec de l'eau, laisser durcir et éliminer les déchets de construction tels que le béton. No de déchet suivant le CED: 10 13 14.
---	--

<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme le produit non utilisé. Les emballages vides doivent être mis à la disposition d'une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.
------------------------------	---

### 14. Informations relatives au transport

<b>ADR / RID</b>	Non réglementé.
------------------	-----------------

<b>IMDG</b>	Non réglementé.
-------------	-----------------

<b>IATA</b>	Non réglementé.
-------------	-----------------

<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
----------------------------	---

### 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Informations réglementaires</b>	Aucun(e).
------------------------------------	-----------

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

<b>Évaluation de la Sécurité chimique</b>	Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.
---	---

## 16. Autres informations

<b>Révision</b>	Remaniement général.
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
<b>Les principales références bibliographiques et sources de données</b>	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Conseils relatifs à la formation</b>	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
<b>Mode d'emploi</b>	Uniquement pour utilisation industrielle. Conserver hors de la portée des enfants.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.